



Le Ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse et des Sports a élaboré un nouveau protocole d'accueil à compter du 2 novembre 2020.

Afin de garantir un maximum de sécurité sanitaire pour le personnel et les enfants accueillis, il convient pour la municipalité d'Ambazac de définir les modalités d'accueil et de fonctionnement en se basant sur le protocole des établissements scolaires dans l'attente de directives spécifiques aux ACM (Accueils Collectifs de Mineurs) pour le temps extra et périscolaire.

**LA PRIORITÉ DANS L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET LE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL EST LE RESPECT DES GESTES BARRIERES ET DES DISTANCES SANITAIRES ENTRE TOUS.**

Les projets pédagogiques des structures restent à l'identique sauf pour les particularités énoncées ci-dessous.

**Les heures d'ouverture (7h00/9h30 et 16h30/19H00) ainsi que les tarifs restent inchangés.**

Dans le cas d'un enfant qui ne respecte pas les gestes barrières et les transgresse à plusieurs reprises malgré les explications, après discussion avec sa famille, il est possible que cet enfant puisse ne plus être accueilli à l'ALSH.

Les mains doivent être lavées avec du savon :

- A l'entrée dans le bâtiment
- Avant et après chaque repas
- Après être allé aux toilettes

Le lavage des mains devra être réalisé dès l'arrivée au domicile.

Des essuies mains à usage unique sont utilisés.

**Les parents jouent un rôle essentiel, ils s'engagent à ne pas mettre leur enfant en cas de fièvre (38°C au plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'enfant ou dans sa famille.**

**En cas de symptômes ou de fièvre (38°C) l'enfant ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli.**

## **ALSH PERISCOLAIRE MATERNELLE (avant/après l'école)**

Le port du masque n'est pas applicable aux enfants de l'école maternelle (sauf en cas de soin ou de suspicion de covid19).

### **Déroulement du matin :**

Les familles (1 seul adulte accompagnant par enfant) utilisent le visiophone et attendent dans la zone d'accueil située à l'entrée du hall d'accueil de la structure, **les familles ne rentrent pas dans la structure.**

Un agent vient faire l'accueil de l'enfant à la porte. La présence de l'enfant est saisie avec les moyens habituels dans la zone d'accueil

L'enfant dépose ses affaires personnelles au porte manteau.

**Les doudous et tétines devront rester dans le sac.**

L'enfant est conduit dans les sanitaires, pour un lavage des mains avec savon, et utilise un essuie main à usage unique, donné par l'animateur.

Afin de limiter le « brassage » des groupes, les enfants seront accueillis dans deux salles différentes en fonction du bâtiment de l'école maternelle Chat botté ou Petit Poucet.

**Le temps de « petit déjeuner » ne pourra plus être proposé.**

### **Déroulement du soir :**

A 16h30, les agents récupèrent les enfants auprès des enseignants/ATSEM à l'extérieur des bâtiments scolaires après avoir lister les enfants présents. Les enfants redescendent en une seule fois mais séparés en deux groupes ( Chat botté/Petit Poucet) espacés d'un mètre.

Arrivés dans la petite cour, au niveau de la zone d'accueil ou du hall, les uns après les autres, les enfants déposent leurs affaires personnelles au porte manteau comme le matin (étiquette nominative) et passent dans les sanitaires pour se laver les mains.

Les enfants sont conduits dans les salles définies et attendent la distribution du goûter par les agents.

A la fin du goûter, les enfants vont se laver les mains et reviennent dans leur salle.

A l'arrivée du parent (sonnette du visiophone), l'enfant récupère ses affaires personnelles et un agent le conduit au niveau de la zone d'accueil pour faire la transition avec le parent. Le départ de l'enfant est pointé à ce moment-là.

### **Activités :**

Les jeux dans chaque salle, sont divisés en 2, si la désinfection n'est pas possible :

- Ceux disponibles le lundi, mercredi et vendredi
- Ceux disponibles le mardi et le jeudi

Le même système est mis en place pour les jeux extérieurs. Des panneaux indiquant les jours d'accueils sont réalisés.

## **ALSH PERISCOLAIRE PRIMAIRE (avant/après l'école)**

Les enfants de l'école primaire doivent porter un masque « grand public » qu'il appartient aux parents de fournir en quantité suffisante au moyen de 2 poches plastifiées hermétiques, 1 « propre » et 1 « sale ».

### **Déroulement du matin :**

Les familles (1 seul adulte accompagnant par enfant) utilisent le visiophone et attendent dans la zone d'accueil située à l'entrée du hall d'accueil de la structure, **les familles ne rentrent pas dans la structure.**

Un agent vient faire l'accueil de l'enfant à la porte. La présence de l'enfant est saisie avec les moyens habituels dans la zone d'accueil

L'enfant dépose ses affaires personnelles au porte manteau.

L'enfant est conduit dans les sanitaires, pour un lavage des mains avec savon, et utilise un essuie main à usage unique, donné par l'animateur.

Afin de limiter le « brassage » des groupes, les enfants seront accueillis dans deux salles différentes en fonction de l'école J. Prévert ou Paul Cézanne.

**Le temps de « petit déjeuner » ne pourra plus être proposé.**

### **Déroulement du soir :**

A la sortie d'école, après avoir listé les enfants présents les enfants seront conduits dans les mêmes salles que sur le déroulement du matin, les enfants se lavent les mains puis prennent leur goûter personnel.

A l'arrivée du parent, sonnette du visiophone, l'enfant récupère ses affaires personnelles au porte manteau puis un agent le conduit au niveau de la zone d'accueil pour faire la transition avec le parent.

Le départ de l'enfant est pointé à ce moment-là.

### **Activités :**

Les jeux dans chaque salle, sont divisés en 2, si la désinfection n'est pas possible :

- Ceux disponibles le lundi, mercredi et vendredi
- Ceux disponibles le mardi et le jeudi

Le même système est mis en place pour les jeux extérieurs. Des panneaux indiquant les jours d'accueils sont réalisés.

## **ALSH MERCREDIS**

Le Portail Famille est paramétré afin de raccourcir le délai de 15 jours de désinscription, à 3 jours exceptionnellement sur les mercredis jusqu'à la fin du mois de novembre.

Les heures d'ouverture (7h00/9h30 et 16h30/19H00, possibilité d'accueil en demi-journée avec ou sans repas) et les tarifs restent inchangés.

Les modalités d'accueil des enfants, d'organisation, d'aménagements des locaux restent les mêmes que ceux définis dans les paragraphes précédents.

**Pour tout complément d'information, les familles peuvent contacter l'ALSH au 06.08.87.62.11. ou par mail : [clsh.lepetitprince@orange.fr](mailto:clsh.lepetitprince@orange.fr)**